

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 16 JANVIER 2024

Délibération n°2024.01.07 B

Réhabilitation de la baignade de Vindelle : nouvelle demande de co-financement

LE SEIZE JANVIER DEUX MILLE VINGT QUATRE à 18h30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 10 janvier 2024

Secrétaire de Séance: Hélène GINGAST

Membres en exercice: **27**
Nombre de présents: **22**
Nombre de pouvoirs: **3**
Nombre d'excusés: **2**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT,

Ont donné pouvoir :

Gérard ROY à Gérard DEZIER, Vincent YOU à Philippe VERGNAUD, Francis LAURENT à Michel BUISSON,

Excusé(s):

Eric BIOJOUT, Jean REVEREAULT,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240116-2024_01_7B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/01/2024

Publication : 18/01/2024

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 JANVIER 2024

**DELIBERATION
N°2024.01.07 B**

Rapporteur : Gérard DEZIER

REHABILITATION DE LA BAIGNADE DE VINDELLE : NOUVELLE DEMANDE DE CO-FINANCEMENT

Pilier : Un territoire qui répond aux besoins de tous ses habitants et de toutes ses communes
Ambition :
Enjeux :

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 17 : Partenariats

Par délibération n°14 B du 19 janvier 2023, le bureau communautaire a approuvé un premier plan de financement prévisionnel pour les travaux de réhabilitation des quais de la baignade de Vindelle et autorisé les demandes de co-financement auprès de l'Etat, de la Région et du Département.

Depuis, des échanges avec la Région ont permis d'envisager une demande de subvention supplémentaire.

Par ailleurs, au-delà des rénovations nécessaires, GrandAngoulême souhaite compléter l'offre de services sur le site et installer des chalets afin d'assurer, pour l'un, un poste de secours de la baignade, pour les deux autres, l'exploitation de la base de canoë-kayak.

Le nouveau plan de financement prévisionnel du projet est donc le suivant :

Dépenses	Montants HT	Recettes	Montants HT	%
Installation chantier, démolition	30 150,00 €	Département (AAP Fleuve et équipements) 2021	10 000,00 €	3,3 %
Levées de contrôle, dossier de récolement	2 970,00 €	Région Nouvelle Aquitaine	106 862,00 €	35,3 %
Fourniture Matériaux	93 750,00 €	Etat - DSIL 2023	125 138,00 €	41,4 %
Travaux Aménagement des abords	123 406,00 €	GrandAngoulême	60 500,00 €	20%
Equipements du site en chalets	52 224, 00 €			
TOTAL	302 500,00 €	TOTAL	302 500,00 €	100%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240116-2024_01_7B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/01/2024

Publication : 18/01/2024

Je vous propose :

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à solliciter toutes les subventions mobilisables, notamment auprès de la Région.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents afférents à ce projet.

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
--	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240116-2024_01_7B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/01/2024
Publication : 18/01/2024